
CLAUDIA RUIZ : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous et bienvenue à cet appel At-Large du CPWG. Nous sommes le mercredi 15 mai 2024 à 14 h UTC. Nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui car il y a beaucoup de participants sur cet appel et nous n'avons pas assez de temps. Cependant, tous les participants dans la salle Zoom et sur l'appel seront enregistrés après cet appel.

Nous avons reçu des excuses de Tommi Karttaavi, de Cheryl Langdon-Orr, d'Yrjö Länsipuro, de Faheem Soomro, de Mouloud Khelif et de Denise Hochbaum.

Lorsqu'il s'agit du personnel, nous avons Heidi Ullrich, Andrew Chen et moi-même Yeşim Saglam qui vais modérer cet appel pour cette réunion.

Avant de commencer, je voudrais vous rappeler que nous avons un service de transcription en temps réel. Je vais partager avec vous le lien dans le chat de Zoom. Aussi, veuillez donner votre nom avant de prendre la parole, non seulement pour la transcription, mais aussi pour l'interprétation car, comme d'habitude, nous avons de l'interprétation en français et en espagnol.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Avec cela, j'aimerais passer la parole à Olivier Crépin-Leblond.
Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim.

Bonjour, bienvenue à cet appel du CPWG. Nous avons aujourd'hui une réunion qui va être assez occupée. Nous allons commencer avec les mises à jour des petites équipes et des groupes de travail. Nous aurons Justine Chew qui va nous parler de la prochaine série des gTLD. J'allais dire SubPro, mais je l'ai dit, c'est peut-être la dernière fois. Une fois que cette présentation sera faite, nous allons passer à la mise à jour des déclarations sur les politiques, et Avri Doria et Andrew Chen terons car il y a du travail en cours. Nous allons examiner certaines déclarations. Ensuite, Satish Babu nous parlera de la consultation publique et des propositions pour la phase 2 du rapport initial de l'EPDP sur les IDN. Ensuite, nous parlerons avec Jonathan Zuck de la préparation à la réunion ICANN80.

Est-ce que quelqu'un a des modifications ou des changements à faire à cet ordre du jour aujourd'hui ? Dans ce cas, levez la main, sinon nous allons adopter cet ordre du jour. Je ne vois aucune main levée, donc cet ordre du jour est adopté.

Nous allons parler des mesures à prendre. Nous avons rajouté cela à notre dernier appel. Nous devons parler de cet appel aujourd'hui ; c'est fait. On a parlé de certaines choses la semaine dernière, nous n'allons pas revoir cela aujourd'hui. Est-ce que qu'il y a des questions ou des commentaires sur ces mesures à prendre que nous avons listées l'écran ? Je ne vois aucune main levée. Très bien, nous sommes efficaces aujourd'hui.

Nous pouvons commencer à travailler sur les mises à jour des petites équipes et de nos groupes de travail.

Il y a eu une mise à jour qui a été reçue comme d'habitude de la part de Steinar qui nous a envoyé une petite mise à jour rapide sur les révisions des politiques de transfert. Si vous déroulez l'ordre du jour, vous verrez le procès-verbal de la GNSO sur cette révision de politique du 14 mai 2024.

Ensuite, le groupe de travail a finalisé les recommandations pour les données des enregistrements, [CORD], politiques, etc.

Le groupe de travail a continué de travailler sur les recommandations pour ce qui est des transferts et l'acquisition des portefeuilles partiels. Je ne vais pas lire l'acronyme, il est bien trop compliqué. Ces recommandations ont un impact sur les utilisateurs finaux, puisque ce sont des opérations entre opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement. Les recommandations sont liées à cette page.

Alors que nous allons lire les commentaires, vous allez voir qu'il y a une mise à jour de Carlton Samuels sur les IDN. Carlton a soumis sa mise à jour à l'écrit. Hier, durant l'appel à 11 h UTC, nous avons parlé du contrat des fonctions IANA car il y avait du travail qui avait été fait par deux équipes. Nous nous sommes focalisés sur les retours d'informations sur les rapports standards de performance, annexe A, déclaration du travail sur la gestion de la zone racine, section 1, zone racine, section 2 aussi et section 3. Certaines clauses ont été notées afin qu'elles soient clarifiées pour la PTI et aussi par le département de la Justice. Il y a eu aussi quelques recommandations au fait qu'il devrait y avoir quelques changements. La réunion du 13, voilà ce qui s'est passé. Je pense qu'il y a une réunion le 28. Je ne pense pas qu'il y ait des personnes concernées aujourd'hui durant cet appel, mais je pense qu'on pourrait peut-être leur parler la prochaine fois.

Avec cette introduction qui a été assez longue et qui a résumé un peu le travail de deux de nos groupes de travail, je vais passer la parole à Justine Chew pour qu'elle nous parle de la prochaine série des gTLD. Je passe la parole à Justine.

JUSTINE CHEW :

Merci Olivier. Je vais continuer à utiliser SubPro parce que c'est le nom de l'équipe de mise en œuvre.

Avant de commencer sur ce sujet de discussion sur lequel je voudrais faire ma présentation aujourd'hui, je voudrais mentionner deux choses.

Tout d'abord, j'aimerais remercier l'équipe ALAC qui participe au travail de ce groupe de travail. Il est bon de voir qu'ils soient si attentifs et qu'ils participent à ce groupe de travail. Demain, le Conseil va se retrouver pour son appel annuel et sur son ordre du jour, il y a une mesure: il s'agit de parler du taux de participation au groupe de travail. Nous avons reçu un courrier du président du groupe qui avait des inquiétudes au sujet de la participation. Nous avons reçu un courrier du président du groupe de travail, surtout du côté de la GNSO. Donc, il est bon que Steinar et les autres se préoccupent de cela.

Ensuite, nous avons eu un appel hier de l'équipe de révision IRT sur les SubPro. Nous avons parlé des quatre thématiques concernées sur la rédaction du texte. Il y a eu une consultation publique qui a été lancée il y a peu de temps sur ces quatre thématiques. L'organisation ICANN a accepté nos commentaires. Les seuls commentaires qui restaient dans la conversation étaient sur le cadre de travail et la prédictivité. C'était un sujet qui avait été soulevé par Alan Greenberg. Certains participants ont essayé. Je pense qu'ICANN Org va retravailler le texte qui devait être amendé pour refléter ce que nous avons communiqué.

En attendant, je voudrais parler de la thématique du jour. Il s'agit des singuliers et des pluriels. Yeşim, vous pouvez passer à la prochaine diapo ? Je ne vais pas trop parler des coulisses du travail, je vais parler de l'application présente.

Beaucoup d'entre vous ont déjà entendu parler des SubPro et des recommandations qui avaient été approuvées. Le dernier groupe de recommandations a été approuvé il y a peu. Il y avait six éléments qui étaient encore en cours ou en attente au 18 avril 2024. Nous avons quatre sujets qui avaient été approuvés par le conseil. Ces éléments ont été envoyés au Conseil d'Administration pour recommandations. Il s'agit de quatre thématiques sur six.

Nous avons un cinquième sujet sur les protections des titulaires de nom de domaine. On a parlé de la recommandation 22.7 qui était liée à l'instrument opérationnel ou le COI. L'ICANN nous a dit qu'ils allaient retirer ce nouveau processus COI.

Sur le sujet 24, l'évaluation de la similarité des chaînes, nous avons vu des recommandations qui ont été soumises à des votes. Nous avons fait une révision à ce moment-là. Une de ces recommandations, c'était que le personnel de l'ICANN pouvait nous suggérer des mécanismes ou des solutions pour gérer cette problématique de diacritiques. Il y avait aussi un deuxième élément et il s'agissait de l'inquiétude du Conseil

d'Administration sur les recommandations supplémentaires pour le sujet 24 et le Conseil avait suggéré qu'ils n'allaient peut-être pas adopter cette recommandation. Cela nous a donné un signal d'alarme. Nous avons donc mis sur la table ces recommandations pour savoir ce que nous pourrions faire à ce sujet.

En attendant, ICANN Org, sur demande du Conseil d'Administration, a décidé d'élaborer une proposition fantaisiste pour un accord supplémentaire, une révision sur la considération du Conseil. Il s'agit de la recommandation 24.3 qui était liée au singulier et au pluriel. Cette question maintenant a été repassée au Conseil, à la petite équipe plus, à savoir ce que l'on pouvait faire, si on allait accepter cette recommandation ou pas. Voilà le contexte de la situation.

Je voudrais juste me concentrer sur la recommandation 24.3 qui est liée à la thématique du singulier et du pluriel. La base de cette conversation est liée aux versions singulières et plurielles du même mot. Est-ce que cela pourrait permettre à ce que ce soit délégué dans la racine ? Il s'agit d'une question de haut niveau.

Pour la recommandation 24.3 qui avait été développée par le groupe de travail du PDP des SubPro, on avait parlé de l'utilisation prévue. Par exemple, on parlait de « spring » et de

« springs ». Ces deux mots pourraient être pluriels et singuliers, mais ils peuvent avoir aussi une connotation totalement différente. Si deux candidats pouvaient faire la demande de « spring » sans S et « springs » avec un S, il pourrait y avoir là matière à ce que ces deux chaînes soient déléguées, mais cela dépendra de l'engagement fait par les demandeurs sur son utilisation particulière. Par exemple, « Spring », comme vous savez, c'est la saison et il y a l'autre « springs » avec un S qui veut dire autre chose. S'ils utilisent ces deux TLD différemment, il pourrait y avoir un peu de confusion.

Le Conseil d'Administration est inquiet parce qu'il nous faut une notion de l'utilisation prévue pour ces chaînes. On en a parlé avec le Conseil d'Administration. Nous ne sommes pas rentrés dans le contenu. La mission de l'ICANN veut qu'on ne touche pas au contenu. Ceci fait l'objet d'une autre concertation. Mais maintenant, on en revient à cette notion de singulier où il a été mentionné dans la recommandation originale de proposer d'utiliser l'utilisation intentionnelle pour opérer un TLD d'une certaine manière.

Siva, attendez un petit peu, je ne vais pas encore prendre les questions parce que je veux poursuivre cette présentation en vous présentant des principaux points saillants. Merci de votre patience.

Ensuite, ce qu'il est important aussi de dire, c'est qu'avec la recommandation originale 24.23, il s'agissait de faire en sorte que l'ICANN fasse une révision de similarité au-delà de la similarité visuelle et passe en revue les singuliers et pluriels. Dans cette évaluation, il y a simplement une évaluation visuelle. Si quelque chose d'un point de vue visuel semble similaire, ce sera alors considéré comme ne devant pas être autorisé pour être délégué. Cela devrait faire l'objet d'un ensemble conflictuel si les deux chaînes ou trois chaînes qui sont demandées existent déjà. Si la chaîne existe déjà comme TLD et quelqu'un demande une chaîne qui est similaire et porte à confusion par rapport au TLD existant, alors on ne pourrait pas autoriser cette nouvelle chaîne; c'est l'idée pour éviter la confusion auprès des utilisateurs finaux.

Maintenant, avec l'aspect singulier et pluriel, cela veut dire que vous allez au-delà de la similarité visuelle parce qu'il faut vérifier s'il s'agit du même mot dans sa version au singulier ou au pluriel, et je ne parle pas simplement de la langue anglaise où pour passer au pluriel il faut ajouter simplement un S, mais d'autres langues où pour passer au pluriel il y a des combinaisons plus compliquées.

À la lumière de ces préoccupations, la petite équipe de la GNSO a élaboré des recommandations supplémentaires, les recommandations 24.3a, 3b et 3c, pour retirer les éléments

d'utilisation intentionnelle – il n'y a plus cette notion d'utilisation intentionnelle dans cette recommandation supplémentaire. On a ajouté également une exception pour le .brand ; dans ce cas-là, il y aurait un mécanisme pour permettre aux versions au singulier et au pluriel de prospérer. Cette recommandation supplémentaire propose également de ne pas utiliser simplement le dictionnaire comme source de référence pour déterminer si un mot est la version au singulier ou au pluriel d'un même mot, mais d'utiliser les ressources linguistiques reconnues.

Le Conseil d'Administration n'est pas encore satisfait des recommandations supplémentaires puisqu'il dit qu'il est fort probable qu'il n'adopte pas les recommandations supplémentaires parce qu'il est encore trop difficile et onéreux de les mettre en œuvre. Nous avons demandé à l'organisation ICANN de proposer une solution alternative et c'est ce qu'on attend maintenant.

L'idée de la petite équipe et de la proposition de la petite équipe de cette recommandation supplémentaire avait trois objectifs. D'abord, éviter la confusion du consommateur, mettre en place une politique pour interdire la délégation des versions au pluriel et au singulier d'un même mot dans un même langage ou dans un même script ou alphabet. Comment est-ce que cela fonctionnerait ? S'il y a un TLD existant d'un mot, d'une chaîne,

et que quelqu'un demande une chaîne qui s'avère être la version au singulier ou au pluriel de ce TLD, alors il ne pourrait pas prospérer. Si deux candidats demandent des chaînes qui s'avèrent être le singulier et le pluriel d'un même mot, alors ces candidatures devraient passer à un ensemble conflictuel. Les versions au singulier et au pluriel devraient toutes deux être déléguées.

Exception pour .brand ; cela veut dire que les versions au singulier et au pluriel pourraient être déléguées sous certaines conditions, ce qui veut dire que le demandeur de .brand s'engage à remplir les obligations au titre de la spécification 13, c'est-à-dire ne pas revendre les modèles de second niveau. Et si les conditions sont telles que le registre ou l'opérateur de registre n'honore plus ses obligations, alors il serait en infraction, donc on déclencherait le mécanisme d'objection.

Ensuite, la recommandation 24.3 parle des ressources linguistiques, c'est-à-dire quelles sont les ressources à utiliser pour déterminer si quelque chose est en version au singulier ou au pluriel d'un même mot pour toute langue spécifique. Ce qui est important ici, c'est que la charge continue d'être sur les épaules de l'ICANN pour vérifier s'il s'agit de la version au singulier ou au pluriel.

Je vous ai parlé des recommandations originales, puis des recommandations supplémentaires, et parce que le Conseil d'administration n'a pas aimé ni l'une ni l'autre, il a demandé à l'organisation ICANN de lui proposer une solution alternative. Voici donc cette proposition alternative, je vais vous la présenter brièvement et vous verrez surlignés les mots les plus importants du texte. Bien entendu, je ne peux pas résumer tout cela parce que ce n'est pas facile à digérer, mais il y a certaines choses importantes à noter.

Il s'agit d'avoir en place un mécanisme pour le programme qui éviterait les versions au singulier et au pluriel d'un même mot dans une même langue pour qu'il soit délégué dans les domaines de premier niveau. Il est dit dans la recommandation des GNSO que la charge serait assumée par l'ICANN. Ici, l'organisation ICANN propose que cette charge soit transférée à tout demandeur. Ce ne serait plus à l'ICANN d'analyser toutes les chaînes qui sont demandées pour voir si quelque chose est la version au singulier et au pluriel d'une chaîne existante, mais c'est au demandeur de notifier s'il s'agit d'une version au singulier et au pluriel. C'est un transfert très important de la charge par rapport à qui est censé faire la vérification ou à signaler s'il y a un problème au niveau de la version au singulier ou au pluriel ; ce n'est pas à l'ICANN de vérifier toutes les chaînes

pour voir si c'est la version au singulier ou au pluriel d'un même mot. Ici, il s'agit des membres de la communauté.

Qu'est-ce que cela veut dire exactement, les membres de la communauté ? C'est-à-dire que quiconque dans le monde peut faire cette demande à l'ICANN en disant : « Attention, cette chaîne et cette autre chaîne sont les mêmes au singulier et au pluriel. Donc, attention, faites quelque chose. » Et le demandeur, une fois qu'il a alerté l'ICANN par rapport à ce problème de singulier et de pluriel, peut demander à l'ICANN de mettre ces deux mots dans un ensemble conflictuel. D'accord ?

Attendez, laissez-moi réfléchir. Je reviens un peu en arrière. Comment est-ce que ce mécanisme fonctionnerait ? Finalement, le résultat de ce mécanisme remplirait l'objectif original de la GNSO, c'est-à-dire que s'il y a une nouvelle chaîne demandée qui est considérée comme étant la version au singulier ou au pluriel de cette même chaîne, alors c'est refusé. S'il y a deux chaînes et qu'il est notifié qu'il s'agit des versions au singulier ou au pluriel de cette même chaîne et on vérifie qu'il s'agit des versions au singulier ou au pluriel de cette même chaîne, alors ceci passe à l'ensemble conflictuel. On ne sait pas encore clairement comment cela fonctionnerait, ce serait à l'organisation ICANN de dire comment cela fonctionnerait exactement avec l'aide de l'équipe IRT SubPro. Il faut voir laquelle des deux chaînes est concernée et la langue.

L'ICANN suggère à l'IRT de suggérer une liste de dictionnaires pour les six langues officielles de l'ONU avec l'assistance de l'IRT pour inclure cette liste de dictionnaires et de ressources dans l'AGB. Cela ne veut pas dire que le demandeur ne doit pas alerter l'ICANN par rapport à la possibilité ou au risque de version au singulier ou au pluriel dans une même langue. S'il y a une ressource qui figure sur cette liste, elle doit être utilisée. Diapo suivante, s'il vous plaît.

C'est là que je vous disais que le demandeur peut demander à l'ICANN de placer les versions au pluriel et au singulier d'un même mot dans la même langue dans un ensemble conflictuel. Dès que c'est fait, cela fait l'objet d'une révision. Cela passe par une période d'objection qui doit être inférieure à trois mois. Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que cela veut dire exactement, parce que là je pense qu'il faut regarder cela de près, mais le fait est qu'ils fixeront un délai précis dans l'AGB, quel qu'il soit. Il sera indiqué clairement dans l'AGB « Voilà la période pendant laquelle ils accepteront des notifications par rapport aux problèmes liés aux versions au singulier et au pluriel d'amendement. »

Ensuite, deuxième point, j'en ai déjà parlé, le fait que s'il s'agit de deux chaînes, cela passe à un ensemble conflictuel. Si c'est une seule chaîne, alors elle ne pourra pas être déléguée. Là encore, le problème est le suivant. Même si quelque chose peut

être clairement la version au singulier ou au pluriel, l'ICANN dit que si aucun demandeur demande que quelque chose soit fait, alors cela peut être délégué. C'est l'implication. Donc, il faut que quelqu'un signale qu'il y a un problème. Si personne ne dit rien, alors l'ICANN considérera qu'il n'y a pas de problème et déléguera. Voilà un peu le fond de cette proposition de l'organisation ICANN. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Nous allons passer maintenant en revue quelques exemples. Je voudrais remercier Chris Disspain et Monsieur Neuman de nous avoir aidés. Je vais vous donner des exemples de ce qui pourrait se produire si on utilisait le TLD .bank. On sait que le .bank est déjà existant, c'est un gTLD existant. Pour utiliser cet exemple, on dit qu'une demande de .banks avec un S pourrait être l'effet d'une demande, parce que « bank » et « banks » en anglais, ce sont des mots au pluriel du même mot. Dans cette situation, si une demande est faite, l'ICANN va rejeter le .bank parce qu'il est déjà délégué. Par exemple, avec le mot allemand « banke, cela pourrait faire l'objet d'une requête parce que cela poserait un problème parce que « bank » et « banke » sont des mots allemands et sont singuliers et pluriels ; « bank » et « banke » on deux significations différentes, mais le concept est le même tout de même. C'est la version au singulier et au pluriel du même mot en allemand. Si une demande est faite, l'ICANN rejettera le nom

de domaine .bank, car le nom de domaine .bank est déjà délégué.

Ensuite, une autre situation, une candidature pour .banque en français ne ferait pas l'objet d'une demande, car « banques » n'est pas le pluriel de « bank » en anglais ou en français. On suppose que ce soit le cas dans toute autre langue. Le but, c'est que les deux ne sont ni la version plurielle ou singulière des uns et des autres. Dans ce cas-là, l'ICANN rejettera la demande car il n'y a pas de problème de version singulière ou plurielle, il n'y a pas d'élément probant.

Quatrième situation. Dans le cas d'une demande de .banque, une demande de .banque pourrait faire l'objet d'une requête, car banque et banques avec un S sont des noms de domaine en français qui ne sont pas des pluriels. Si la demande est faite, l'ICANN mettra banque et banques dans un ensemble avec les [inaudible]. Cela fonctionnerait d'une manière indépendante si une demande était faite. Prochaine diapo.

Pour faire un petit résumé, les différences principales entre les recommandations de la GNSO et de l'ICANN, il y a une différence entre la charge, la charge d'agir si vous voulez. Si la charge de l'ICANN passe d'un côté ou de l'autre, cela voudra dire que l'ICANN devra dépenser des ressources pour vérifier toutes les chaînes dans toutes les langues. On demandera à l'ICANN d'agir

seulement lorsque quelqu'un fera une requête ou enverra une communication dans le cas d'une version singulière ou plurielle du même mot. Il y aura une étude faite sur cela et ensuite, il y aura une action qui sera mise en œuvre. S'il y a une version singulière ou plurielle, il n'y aura pas de question de singulier ou de pluriel dans la délégation.

Il faut aussi mettre en œuvre des mécanismes pour étudier les éléments probants. Nous avons un mécanisme qui s'appelle un mécanisme d'objection qui inclut des objections de type juridique. Cela coûte de l'argent. Il faut essayer de vérifier les éléments probants. Il faut faire une objection. Si l'ICANN dit : « Ces deux chaînes sont les versions singuliers et pluriels du même mot », il faut trouver des éléments probants pour vérifier cela. La charge est beaucoup moins lourde. Est-ce que c'est une bonne chose ? Je ne sais pas. On peut penser que cela va augmenter l'accessibilité pour tout le monde afin de trouver un moyen de remédier au problème. Est-ce qu'il y aura des frais qui vont être engagés pour que l'ICANN fasse les recherches nécessaires, à savoir si ce sont des mots qui ont des versions singulières et plurielles ? Nous avons des mécanismes qui sont déjà en place pour tout ce qui est des objections et lorsqu'il s'agit des révisions pour les signes des héritiers des chaînes, il n'y a pas cet élément de recherche pour les singuliers et les pluriels. Le mécanisme d'objection ne va pas forcément prévenir

la confusion. Ce sont des mécanismes ouverts, donc toute personne peut envoyer une lettre à savoir s'il y a des questions ou pas. J'espère que vous aurez des questions. Je voudrais aussi recevoir des informations de votre part.

Cette proposition de l'ICANN ne prend pas en compte l'exception de .brand. La recommandation de la GNSO l'a communiqué, l'ICANN dit qu'on n'a pas besoin de faire une demande ou une requête lorsqu'il s'agit du .brand. Si vous faites une demande dans la même situation que le TLD qui est . brand, vous aurez les mêmes résultats.

Ma question pour vous, pour le groupe, je sais que j'ai beaucoup dépensé de votre temps aujourd'hui, je voudrais savoir s'il y a des questions que l'on devrait poser à ICANN Org parce que cette conversation va continuer au niveau de la petite équipe plus des SubPro dans à peu près deux semaines. J'aimerais ramener avec moi des questions pertinentes pour obtenir des réponses. Y a-t-il des aspects de cette proposition qui devraient nous inquiéter et qui devraient soulever des discussions ?
Olivier, vous voulez reprendre la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'avais levé la main, mais ce serait mieux que vous continuiez avec les questions des participants. Andrew me dit que j'ai dépassé mon temps. Puisqu'il nous reste quelques semaines,

j'aimerais commencer la discussion, voir s'il y a des mains levées et noter les questions, parce qu'il nous faut continuer avec cette conversation. Il ne nous reste que quelques semaines avant que ce groupe se rassemble de nouveau. Il serait bon de le faire maintenant. Mais bon, il faudrait qu'on continue avec notre ordre du jour. Je voulais éviter de le faire la semaine prochaine parce que je n'ai pas le temps. Avri, vous allez gérer la liste des personnes qui veulent prendre la parole ?

AVRI DORIA :

Michael Palage sera au bout de la file d'attente pour les questions. En fait, nous avons Sébastien qui veut poser sa question en premier.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai une question et peut-être une suggestion.

Lorsqu'on parle des demandeurs, pourquoi est-ce qu'on ne passe pas par le financement de base si on n'a pas de personnes spécifiques pour cette charge ? Ce pourrait être n'importe qui, cela pourrait venir des utilisateurs finaux qui ont des inquiétudes, pas vraiment des inquiétudes mais qui sont au courant et qui ne sont pas vraiment concernés. Ce serait bon d'avoir une manière d'avoir les versions singulières et plurielles

des candidatures de nouveaux gTLD. Est-ce qu'on doit rassembler deux mots pour ce choix ? C'est une question. En attendant, il faudrait utiliser nos membres des ALS, par exemple, Pour qu'ils puissent s'adresser à nous ou s'adresser à l'ICANN et ils agiront ou pas.

JUSTINE CHEW : Je vois que vous êtes en faveur de ce nouveau mécanisme de demandeur ou de requête.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Non, pas de requête, mais je voudrais éviter les questions. En fait, si c'est un demandeur ou quelqu'un qui fait une demande pour que quelque chose soit fait, non, j'aimerais voir des observateurs qui puissent suivre ce qui se produit sur l'Internet et qui pourraient dire : « Je dois informer que telle ou telle chose se produit. » Ce n'est pas vraiment un demandeur, je ne sais pas comment on pourrait appeler cela.

JUSTINE CHEW : Ce que vous suggérez, Sébastien, c'est que c'est un demandeur, quelqu'un qui pourrait communiquer avec l'ICANN en disant : « Il y a un problème à tel ou tel endroit. »

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je ne pense pas que ce soit le mot à utiliser. Il s'agirait d'une personne qui enverrait une requête en disant : « J'ai eu un problème » ou quelqu'un qui serait là pour dire : « Je voudrais vous informer qu'il y a tel ou tel problème. » Le demandeur doit faire une demande. Mais là, on pourrait obtenir toute cette liste des versions singulières et plurielles, sans avoir à passer à travers tous ces problèmes administratifs, ce que j'aimerais demander à tout le monde et pas seulement aux personnes qui sont demandeurs. Vous voyez ce que je veux dire ?

JUSTINE CHEW : Le mécanisme que propose l'ICANN est ouvert pour tous. C'est juste que les personnes qui font une demande sont appelées des demandeurs.

AVRO DORIA : En fait, c'est juste une question de mots. On n'en est pas là encore, on n'a pas formalisé le texte. On appelle cela un demandeur pour l'instant, mais on utilisera peut-être un autre terme.

J'ai encore du monde dans la liste et j'ai arrêté cette liste à Mike Palage pour qu'on sache. On peut passer à Alan Greenberg en attendant ?

ALAN GREENBERG :

Ce sujet date de longtemps. Il y avait déjà un accord uniforme général avec lequel on avait un problème dans le passé. Les opérateurs de registre sont arrivés avec un processus SubPro et ont fait une suggestion qui a résulté avec cette recommandation sur la manière dont on pourra éviter le problème.

En premier lieu, il semble que ce serait une manière raisonnable de faire face au problème original et de préserver la méthodologie attendue pour résoudre ce problème. On va voir comment cela sera formaté dans l'avenir ou mis en œuvre. Il y a deux problèmes, deux inquiétudes principales. Ce n'était pas très clair. Qui va vérifier ces demandes ? Est-ce qu'il y aura un nouveau panel ? Qu'est-ce qui va être fait ? Toutes ces choses doivent être clarifiées. Je n'ai pas besoin de savoir tout de suite, mais il y a des choses qui restent à être définies. Qui va faire la vérification ? Qu'est-ce qu'on va utiliser comme méthodologie ?

En attendant, le texte suggère et ne dit pas les choses clairement. Ce texte ne dit pas clairement si l'on parle de similarité des chaînes dans une chaîne avec le même ensemble de caractères. En fait, si j'avais deux chaînes en caractère latin qui sont les versions singulières et plurielles, du moins qui s'entendraient comme deux mots hindous par exemple, cela ne compterait pas comme une version singulière et plurielle. On a besoin de l'adjudication là-dessus. Merci.

JUSTINE CHEW : Merci. Personne suivante.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Justine. Je pense que je suis le prochain sur la liste d'intervention. J'ai une question et un commentaire. Le commentaire est le suivant.

Si j'ai bien compris, lorsqu'on demande un nouveau gTLD, vous n'avez pas besoin de spécifier la langue du gTLD, c'est bien cela ?

JUSTINE CHEW : Si, il le faut, mais cela n'entre pas en ligne de compte si vous voulez dire si quelque chose est au singulier ou au pluriel.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord, donc c'est la question. Parce que cela pose un problème, parce que vous dites que vous faites une demande dans une langue spécifique où il n'y a pas de chaîne au singulier ou au pluriel. Il n'y a pas de connexion entre les deux. Donc, ce pourrait être dans une autre langue.

Et la question suivante, que se passe-t-il si vous demandez une chaîne en Swahili et l'ICANN doit prévoir des dispositions dans une langue qu'elle ne connaît pas ?

JUSTINE CHEW : Oui, c'est la raison pour laquelle l'ICANN veut transférer cette charge. L'ICANN ne veut pas être responsable de toutes les langues, c'est une charge énorme. L'ICANN veut qu'on leur signale s'il y a un problème et quel est le problème.

Et j'en reviens à votre question précédente. Peu importe si le demandeur ou le TLD lui-même utilise une langue différente du point de vue de la demande, peu importe la langue ; le demandeur dit simplement que cette chaîne, quelle que soit la langue dans laquelle elle apparaît, est la même au singulier ou au pluriel dans ma langue.

AMRITA CHOUDHURY : Merci Justine. Excusez-moi par avance si je pose une question peut-être à laquelle vous avez répondu. L'ICANN s'occupe du processus TLD, donc il faut qu'il y ait un certain niveau de responsabilité. Je ne dis pas que l'ICANN doit assumer toute la responsabilité, mais un certain niveau de responsabilité, premièrement.

Deuxièmement, il y a eu des préoccupations par rapport au fait qu'il y ait des abus par rapport à ce nouveau système. Comment faire en sorte qu'il n'y ait pas ce genre de problème ? Est-ce qu'il

y a une étude qui a été réalisée par l'organisation de l'ICANN à ce niveau-là ?

JUSTINE CHEW : Non, il n'y a pas de données parce que cette requête est nouvelle.

AMRITA CHOUDHURY : Oui, je comprends bien, mais est-ce qu'il y a des études par rapport aux probabilités ? C'est ce que je veux dire, parce que peut-être que certains gouvernements ne verront pas d'un bon œil cela.

JUSTINE CHEW : La réponse à votre question : je pense que non. D'après ce que je sais, aucune étude n'a été faite. Et Avri peut compléter. Je crois qu'aucune étude n'existe à ce niveau-là.

AVRI DORIA : Moi non plus.

MICHAEL PALAGE : Merci.

Je crois qu'il est positif que l'ICANN permette à des tiers de contester. Également, le niveau de souplesse est bon. Mon

expérience d'après la dernière série, c'est que j'ai travaillé avec TVS, un grand conglomérat, et il y a eu une contestation par rapport à .tv. Encore une fois, ce n'est pas un exemple classique, mais une distinction où lorsque vous ajoutez un S, cela peut créer une confusion. Il est bon qu'il y ait un certain niveau de souplesse et ne pas imposer des règles trop strictes.

La seule chose sur laquelle j'ai des réserves, et c'est justement ce dont parlait Amrita, c'est que si l'ICANN transfère toute la responsabilité à la communauté de l'ICANN, alors c'est tout à fait inacceptable. Comme je l'ai dit sur le chat, je pense que c'est un conflit classique entre l'ICANN, la corporation qui cherche à réduire sa responsabilité juridique par rapport à l'entité technique et de coordination de l'ICANN. Et je pense que c'est là que les responsabilités de l'ICANN et de l'organe de coordination technique internationale doivent faire pression. Je pense que c'est une bonne idée de se montrer souple et flexible, mais que l'ICANN se débarrasse de toute responsabilité sans laver les mains, je le rejette totalement.

AVRI DORIA :

Très bien, merci.

Avant de vous céder la parole, Justine, ce que je vais vous recommander, c'est de poursuivre l'ordre du jour et si on a un peu de temps à la fin, on pourra revenir sur cette discussion si

d'autres personnes souhaitent poser d'autres questions. Mais si ce n'est pas possible de le faire à la fin de cet appel et qu'on n'a plus de temps, alors il faudra le repousser à la semaine prochaine. Mais je vous laisse le dernier mot, Justine.

JUSTINE CHEW : Pas de problème. Passons au point suivant de l'ordre du jour.

AVRI DORIA : Vous ne voulez pas apporter de réponse.

Se laver les mains, oui, c'est une bonne image. Attendez une petite seconde, Olivier, je vais vous céder la parole pour clore cette section.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Avri. Ça y est, nous avons finalisé cette section. Et je peux vous redonner la parole, ainsi qu'à Andrew Chen. Vous n'êtes pas seule, Avri. Avec Andrew, c'est à vous de traiter le point 4 de l'ordre du jour.

AVRI DORIA : Très bien. Je vais commencer, une brève mise à jour de la situation où nous en sommes.

Le point focal d'aujourd'hui et on a un point à part là-dessus, le rapport initial de l'EPDP sur les noms de domaine internationalisés. C'est le point principal et on y reviendra par la suite, donc je vais sauter ce point. Déclaration finale 15 mai.

Ensuite, ce qu'on a en cours pour l'instant, c'est le travail en cours réalisé par Jonathan, espace de travail At-Large, avis de l'ALAC sur la résolution de contention pour la prochaine série. Jonathan, je ne sais pas si vous avez quelque chose à dire aujourd'hui par rapport à l'état d'avancée de ce travail et là où nous en sommes.

JONATHAN ZUCK :

Oui. J'ai Jorge et Nigel qui travaillent avec moi là-dessus et j'essaie d'être aussi patient que possible. Voilà ma mise à jour.

AVRI DORIA :

Très bien, merci.

Maintenant, s'agissant de ce qui va venir, puisqu'on a parlé de ce qui était en cours, à venir en mai, on a encore l'[OST] et en juin, on en a un autre à l'OFB. Ensuite, après juin, il y aura d'autres choses pour le CPWG, mais on n'y est pas encore. Mais il est important de se préparer. Andrew, est-ce que j'ai oublié de dire quelque chose ? Dites-moi.

ANDREW CHEN : Merci Avri. Non, rien oublié.

AVRI DORIA : Très bien, merci. Est-ce que vous avez des questions ou commentaires là-dessus avant de passer au point 5, une discussion sur la phase 2 du rapport initial de l'EPDP sur les noms de domaine internationalisés ? Est-ce que quelqu'un a quelque chose à dire avant de passer à ce point-là ? Je ne vois pas de mains levées, rien, très bien.

Satish et d'autres ont travaillé sur un commentaire public. Satish, est-ce que je vous cède la parole ?

SATISH BABU : Merci beaucoup, Avri. Est-ce qu'on peut avoir le document affiché à l'écran, s'il vous plaît ? Le document de résumé.

Nous avons fait circuler le document provenant de la réunion d'hier il y a quelques semaines en incluant les contributions du CPWG, et nous avons eu des contributions fort intéressantes. Et sur cette base, nous avons élaboré cet avant-projet initial qui a été diffusé et nous avons reçu quatre commentaires sur cet avant-projet. Dans les 15 prochaines minutes, on espère avoir le temps de vous présenter cet avant-projet. L'étape suivante sera de compléter le document et de le soumettre. Et le personnel a accepté de le soumettre au nom de l'ALAC.

Nous avons reçu des contributions de Hadia, Abdulkarim et Justine. Merci Justine, parce qu'elle ne fait pas formellement partie de l'équipe. Le commentaire que nous avons reçu est de deux personnes, Avri et Evan.

Avri, par rapport au point 7, le texte actuel dit « L'organisation ICANN et autres parties prenantes pertinentes... » On s'est penché sur le point 7 et où cela était défini. Même si cela appartient à la même section et à la lumière du commentaire d'Avri, il faudrait que ce soit cohérent par rapport à la recommandation 6 et nous recommandons donc d'utiliser le texte utilisé dans 6 et on parlerait de l'organisation ICANN et des parties prenantes pertinentes. Ceci est pour commencer.

Mais avant de poursuivre, j'aimerais demander à Hadia ou à Justine si vous avez des commentaires là-dessus.

HADIA EL MINIAWI : Non, rien à dire. Parfait.

SATISH BABU : Justine, est-ce que vous vouliez intervenir là-dessus ?

JUSTINE CHEW : Oui, merci.

Par rapport au commentaire d'Avri par rapport aux ccTLD, j'insiste sur cette notion. Cet EDP de la GNSO s'applique aux gTLD, donc là, on ne rentre pas dans les ccTLD. Et le fait que vous utilisez des opérateurs de registre génériques, cela pourrait impliquer les gTLD et les cTLD, mais je ne vais pas aller jusque-là parce que je suppose que vous avez eu des résistances au niveau de l'EPDP. Mais je pense que ce texte peut constituer une issue.

SATISH BABU : Avri, vous voulez intervenir ?

AVRI DORIA : Oui. Comme je l'ai dit dans les notes, d'une certaine manière, du point de vue de l'At-Large et de l'ALAC, oui, c'est un PDP sur les gTLD. Mais étant donné qu'on a parlé de collaboration, de coordination, je pense qu'ici, cela fonctionne bien. Et c'est un EPDP de la GNSO, donc peu importe finalement. Moi, la solution me convient.

SATISH BABU : Très bien, merci Avri.

Des commentaires d'Evan assez vigoureux.

AVRI DORIA : Excusez-moi, Hadia a la main levée. Allez-y, Hadia.

HADIA EL MINIAWI : Je pense qu'Avri l'a déjà dit, mais je voulais tout de même mentionner que le Conseil d'Administration nous envoyait une recommandation en disant que l'EPDP 2 et les IDNS pour les ccTLD et l'EPDP IDN pour les gTLD doivent être pertinents. Je me souviens très bien que lors du rapport de la phase 1, nous avons observé la régularité et nous avons eu quelques appels, des réunions avec l'EPDP IDN pour les ccTLD pour nous assurer de cette pertinence, de cette régularité. Je réalise, bien sûr, que les ccTLD n'amènent pas des recommandations pour les domaines de deuxième niveau, ils s'arrêtent aux TLD. Les gTLD pourraient rentrer dans les recommandations pour le deuxième niveau. Mais la régularité est importante parce que cela pourrait éviter la confusion pour les utilisateurs finaux et cela pourrait amener une utilisation plus pratique ou plus facile pour les utilisateurs finaux. Ce sont les recommandations initiales du Conseil d'Administration.

SATISH BABUÈ Nous devons synchroniser avec l'EPDP4 avec les ccTLD, surtout pour la phase 1.

On va passer aux trois recommandations. Ce sont les recommandations qui sont liées à l'impact sur les utilisateurs. Je voudrais vous donner mon opinion personnelle et générale sur

le sujet. C'est là où l'At-Large et l'ALAC pourraient avoir une position différente. L'At-Large se préoccupe des utilisateurs finaux. L'ALAC a aussi des préoccupations pour les utilisateurs finaux, mais en tant que participant au sein de certains de ces processus, on pourrait avoir des demandes qui aillent au-delà de l'impact sur les utilisateurs finaux.

En tout premier, notre déclaration nous parle d'une approche coordonnée pour identifier justement un mécanisme. Il nous faut voir quels sont les résultats. Si on se base sur des recommandations comme celle de Justine, on recommande justement de clarifier spécifiquement quel est cet impact vis-à-vis des utilisateurs finaux. L'objectif, c'est de limiter la confusion et ce doit être très clair. Il nous faut des lignes directrices de mise en œuvre, pas une recommandation. Il faut que ce soit très clair. Il nous faut un mécanisme de coordination qui pourrait faciliter justement les choses. L'objectif serait de minimiser les risques.

Ensuite, quand il s'agit des IDN, ce tableau d'harmonisation pourrait coûter cher et pourrait demander beaucoup d'efforts. L'ALAC a ouvert la discussion et nous dit qu'il faudrait travailler en collaboration sur des recommandations basées sur des standards. C'est dans la déclaration. Il faudrait améliorer la gestion parce qu'il s'agit des résultats pour les utilisateurs finaux. Mais avec les représentants de l'ALAC pour l'EPDP, ils

nous disent qu'il faut qu'on aille au-delà de cette inquiétude et c'est un thème assez large.

Nos inquiétudes ne peuvent pas s'arrêter là. On suggère dans le texte qu'il faut établir une régularité pour les tableaux IDN à travers tous les TLD et à travers les opérateurs de registre. C'est un point clé pour qu'il y ait une harmonisation de tout cela. Il y aura par la suite un impact pour les utilisateurs finaux. Il y a beaucoup de noms de domaine écrits et il pourrait y avoir des variantes aux deux niveaux, au premier et au deuxième niveau. Si on a un gTLD qui a deux variantes et un deuxième niveau qui a trois variantes, on aurait six noms de domaine avec des variantes. C'est une combinaison de gTLD [au second niveau].

On va parler du coût, c'est pour cela que l'ALAC nous demande d'être très explicite. Le coût a un impact sur des enregistrements. Mais si on a une autre manière de faire, on pourrait mettre en œuvre un règlement unique. Il y a des problèmes juridiques aussi. C'est pour ça que l'EPDP n'a pas fait de recommandation. Mais à l'ALAC on a pensé qu'il nous faudrait des lignes directrices. Ce ne sont pas seulement les frais, mais c'est aussi le fait qu'alors que l'on enregistre ou transfère, les choses ne peuvent pas être regroupées. On doit faire tout cela séparément et on doit le faire six fois. Ce serait très peu pratique pour les utilisateurs finaux. Il nous faut donc clarifier tout cela et rajouter du texte, pas seulement pour la

perspective des coûts, mais aussi pour expliquer que les opérations seraient plus faciles, telles que les opérations d'enregistrement, de renouvellement, de transfert.

Tout cela n'a pas été très clair dans le premier jet du texte. Il faut que l'équipe de PDP s'en préoccupe. Il est important de bien expliquer cela, pas seulement pour l'EPDP, mais aussi pour notre propre communauté, pour tous les membres de l'ALAC et les membres de l'At-Large qui vont lire ce document.

C'est ma position personnelle, mais peut-être qu'Hadia et Justine veulent rajouter quelque chose. Hadia, vous avez quelque chose à rajouter ?

HADIA EL MINIAWI : Non, pas de mon côté. Merci Satish.

SATISH BABU : Justine, vous voulez rajouter quelque chose ?

JUSTINE CHEW : Juste pour soutenir votre proposition pour que les choses soient bien expliquées et bien claires.

SATISH BABU : Est-ce que quelqu'un d'autre a un commentaire sur ce sujet ?

AVRI DORIA : Il nous reste du temps si quelqu'un veut participer ou faire un commentaire. Sinon, ma question est celle-ci. Est-ce que l'on peut passer cela devant l'ALAC pour un vote ? Si quelqu'un veut parler de cette question, allez-y. Je ne vois personne qui lève la main. Je suppose que cette proposition est prête, avec donc les modifications telles qu'elles ont été exposées, et on va passer au prochain processus. Y a-t-il d'autres points à élucider sur cette question ?

SATISH BABU : Le document doit être peaufiné. Il y a beaucoup de choses à changer et on va le faire d'ici demain et on l'enverra à Andrew.

AVRI DORIA : Andrew, y a-t-il quelque chose à rajouter ? Non. Olivier peut-être ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je voulais juste faire un commentaire.

Il est bon de comprendre le processus qui a été utilisé pour tous ces renseignements. On voit qu'on a utilisé les Google Docs et aussi les tableaux. On devrait pouvoir faire un suivi et mettre cela dans nos archives. Peut-être qu'on pourrait encourager les

autres, lorsqu'ils font leurs déclarations, à utiliser ce mécanisme.

AVRI DORIA : En fait, c'est très bien fait et c'est très facile à utiliser. Andrew, y a-t-il quelque chose qui doit être fait pour qu'on puisse avancer ?

ANDREW CHEN : Comme Satish l'a dit, on va peaufiner le document et on va l'envoyer pour un vote demain.

AVRI DORIA : Très bien, merci. Ceci nous amène à la fin de la discussion sur ce sujet. On remercie Satish maintenant.

On va repasser à notre du jour. Le prochain sujet, on en revient à Jonathan qui va nous parler des réunions pour l'ICANN80. Est-ce qu'il a des mises à jour à faire pour les séances qui vont être tenues là-bas pour cet ICANN80, forum des politiques ?

JONATHAN ZUCK : Merci.

Nous attendons encore deux éléments importants de la part de l'organisation lorsqu'il s'agit du programme du support aux

candidats. Nous devons discuter un peu plus sur le plan de financement. On attend de le faire assez rapidement. Justine a envoyé une communication il y a peu en nous disant que cela allait se faire très bientôt, je pense d'ici la fin du mois. En fait, tout cela est en cours.

Nous avons continué à travailler sur le travail fait pour les diacritiques. Ceci continue. Ce travail est à l'horizon, mais nous n'avons pas terminé.

Justine a levé la main. Allez-y, Justine.

JUSTINE CHEW :

L'annonce a été faite et le plan pour la sensibilisation va être présenté durant la prochaine appel ART qui va avoir lieu demain. Ce que je suggérerais, que pour les personnes qui sont à l'ATR, cela inclut Cheryl, moi-même, Avri, Craig et d'autres, nous serons présents à cet appel et nous allons faire une évaluation de ce qui sera exprimé lors de cet appel et on verra si on doit mettre en œuvre une session à l'ICAN80 pour pouvoir en parler. Je ne sais pas si cela vous paraît logique.

JONATHAN ZUCK :

Oui, tout à fait. Merci Justine. Voilà notre mise à jour. Sally Newell Cohen a confirmé, nous allons la retrouver durant l'ICANN80 et nous pourrons communiquer en interne.

AVRI DORIA : Y a-t-il des questions pour Jonathan, même si ce ne sont pas des questions rapides ? Ce n'est pas le cas.

Je vais passer au divers. Je pense qu'il nous reste 15 minutes. Nous avons deux minutes que nous réservons pour la fin et pour parler du prochain appel. Nous pouvons passer 10 minutes à continuer sur la discussion que j'avais arrêtée tout à l'heure. Christopher avait levé la main et il l'avait baissée lorsque j'ai dit que le sujet était clos. Si une personne aussi à ce moment-là avait un commentaire et que je n'ai pas laissé cette personne prendre part à la conversation, relevez votre main. Nous avons 10 minutes pour passer à ces commentaires. Christopher, si vous voulez bien passer en premier, allez-y.

CHRISTOPHER WILKINSON : Maintenant c'est superflu parce que ce que je voulais faire à ce moment-là, c'est d'expliquer à Sébastien et aux autres que le concept de demande n'impliquait pas qu'il ne s'agisse là que des parties impliquées qui pouvaient faire ces demandes. Le concept de demandeur n'est plus le sujet maintenant, mais le contexte de demandeur dans cette discussion, cela va dire que tout le monde serait éligible de commenter sur ces questions lorsque ces questions seront soulevées. Avec cela, je voudrais vous remercier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Avri. Non, ne vous inquiétez pas, je ne me sens pas propriétaire de ce point de l'ordre du jour.

Mais pour revenir sur ce qu'a dit Alan, je pense que la preuve viendra avec la mise en œuvre, comme dans bon nombre de processus à l'ICANN. Si l'ALAC devait faire un commentaire là-dessus, je serais très prudent pour ne pas supposer une chose ou une autre et ne pas rédiger quelque chose qui ne soit pas suffisamment neutre et concret et ne rien supposer du tout.

AVRI DORIA : Merci.

JUSTINE CHEW : Donc, il n'y a pas de commentaires à soumettre à la petite équipe plus SubPro. Pour l'instant, nous avons toute l'attitude pour faire des commentaires, poser des questions. Ce n'est pas un commentaire public. C'est pourquoi je vous demandais quel type de questions vous voulez que moi, Avri ou Greg qui sommes membres de cette petite équipe plus, vous voulez qu'on pose et quelles pourraient être les préoccupations que vous voudriez que l'on soulève par rapport à cette proposition de l'organisation ICANN et s'il manque quelque chose qu'il faudrait s'assurer de prendre en considération. Voilà le type de contribution que je vous demande.

Pour faire un petit point sur ce que j'ai entendu, peut-être qu'il faudrait revoir ce terme de demandeur, *requester* en anglais. C'est en tout cas le terme qu'utilise l'organisation ICANN pour l'instant. Je répète, le demandeur peut être n'importe qui, n'importe qui dans la communauté ou dans le monde. Et à cet égard, je dirais que si on va opter pour ce mécanisme, il faut qu'il y ait une responsabilité assumée par l'organisation ICANN pour sensibiliser. Parce que si vous allez toucher quelqu'un qui a un intérêt particulier, qu'il fasse partie de la communauté ou pas, il faut qu'il soit informé de cette possibilité de faire cette demande.

Ce processus, c'est un processus raisonnable qui répond bien à l'intention de la GNSO, tandis que d'autres ont considéré que l'ICANN était en train d'essayer de se laver les mains de toute responsabilité. Ce que je retiens et c'est un point de vue personnel bien entendu, c'est que je pencherais plus du côté d'Alan dans ce sens où si nous n'avons pas de processus de demande tel que celui que propose l'organisation ICANN, alors l'ICANN aura la responsabilité de tout vérifier. Et Alan a tout à fait raison. Est-ce que l'ICANN a l'expertise nécessaire pour vérifier toutes les langues ? On ne demande pas à l'organisation ICANN d'être suffisamment experte pour analyser tout cela. Est-ce que réellement c'est une mauvaise chose qu'on demande aux gens dans le monde de faire des commentaires s'ils voient un

problème ? S'il y a quelque chose d'évident, peut-être qu'il faudrait obliger l'ICANN à prendre cette mesure. Mais si c'est quelque chose d'obscur et que quelqu'un de profane ne peut absolument pas s'en rendre compte, alors on devrait laisser la responsabilité à la communauté de faire la demande.

Ensuite, il y a eu des préoccupations par rapport au fait d'abuser du système. Bien entendu, on pourrait demander à éviter ce genre de comportement abusif et comment cela fonctionnerait. Je pense que ceci fait partie de la mise en œuvre que l'ICAN propose à l'IRT, mais on n'a pas suffisamment de détails pour l'instant.

Ensuite, il y a eu d'autres interventions sur les caractères, mais après cet appel, je vais écouter l'enregistrement pour être sûr d'avoir bien compris. Voilà un petit peu le résumé de ce que j'ai noté.

Est-ce que quelqu'un pense que j'ai oublié quelque chose ?

AVRI DORIA :

Il ne nous reste plus que trois minutes. Je vois qu'il y a des mains qui se sont levées. Olivier, c'est une nouvelle main ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est une nouvelle main, mais très rapide.

AVRI DORIA : Olivier, Bill, puis Alan et ensuite, on mettra un terme à cette conversation.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Avri.

Merci Justine de ce résumé. Je pense que c'est un bon résumé. J'allais juste ajouter une chose.

Je ne peux m'empêcher de penser qu'on est en train de penser comme si on était au XXe siècle. J'ai demandé à Copilot s'il y a des termes au singulier et au pluriel pour certains mots qui existent et il m'a donné la réponse pour 17 langues différentes. Peut-être que les choses s'amélioreront à l'avenir. Là, on cherche une solution à court terme mais peut-être ue très prochainement, ce sera la machine qui nous apportera la réponse.

AVRI DORIA : Oui, tout à fait.

Bill.

BILL JOURIS : Il a été question de la possibilité pour un groupe d'experts d'analyser cela. Quelles sont les chances que cela fonctionne ? Zéro ; en tout cas pour le l'alphabet latin, on a zéro linguiste, zéro expert. On a des gens qui parlent une dizaine des 200 langues, mais je ne vois pas en quoi un panel d'experts serait utile. Est-ce que l'intelligence artificielle peut nous aider ? J'espère, mais si on n'a pas cela, on sera dans une situation très difficile.

AVRI DORIA : Très bien.

Alan, à vous pour clore.

ALAN GREENBERG : On a parlé de tromper le système. De quoi s'agit-il ? Se plaindre de quelque chose qui est légal, mais il faudrait trouver un meilleur terme.

AVRI DORIA : Très bien. Merci beaucoup de cette discussion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : On a perdu Avri. Il semblerait que la ligne d'Avri est un problème. Je pensais qu'elle était en train de clore sur cette section, donc je vais le faire pour elle.

Justine, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose ou c'est bon ?

JUSTINE CHEW : Non, simplement remercier tout le monde de leur contribution. Cela a été une discussion très utile.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Merci beaucoup, Justine.

Le point suivant de l'ordre du jour, questions diverses. Je ne vois pas de mains levées, Ce qui nous amène à la fin de notre appel.

Quand aura lieu notre prochain appel ?

YEŞİM SAĞLAM : Merci Olivier. Conformément à notre système de rotation, la semaine prochaine, l'appel aura lieu à 19 h UTC, mercredi 22 mai. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Mercredi prochain 22 mai 2024 à 19 h UTC.

Voilà, cet appel touche à sa fin. Je vois que les lumières s'éteignent, donc c'est vraiment la fin. Merci, merci aux interprètes, merci au personnel, merci à tous ceux qui nous ont aidés. Au bon déroulement de l'appel d'aujourd'hui, merci à

ceux qui ont fait des mises à jour aussi. Merci aux responsables de la transcription, c'est toujours très utile. D'ailleurs, lorsque vous quittez Zoom, il y a toujours un questionnaire sur la transcription ; n'hésitez pas à y répondre, c'est très utile, parce qu'il faut qu'on ait des retours.

Excellente fin de journée, soirée ou nuit. Est-ce qu'Avri est de retour ? Non, elle n'est pas revenue. Très bien, alors merci à Avri qui a co-présidé avec brio cette réunion. Au revoir à tous.

YEŞİM SAĞLAM :

Merci, cette réunion est finie, excellente fin de journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]